

**CONVENTION D'OUVERTURE D'UN ENVIRONNEMENT DE TESTS
D'APPRENTISSAGE DES ACCROCHAGES AU SERVICE
« Identifiant National de Santé »**

Entre les parties soussignées :

La CPAM du Puy De Dôme responsable du
Centre National de Dépôt et d'Agrément (CNDA)
515 Avenue Georges Frêche
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

et

La Société : , désignée "l'Editeur",

représentée par (*Nom, Prénom*) : ,

agissant en tant que : ,

Identifiant NIE (si connu) :

sur 9 caractères

Il est préalablement convenu ce qui suit :

L'Assurance Maladie mettra en œuvre, un nouveau service dénommé « Identifiant National de Santé intégré » destiné aux logiciels de l'ensemble des acteurs de la sphère de la santé et du médico-social conformément à l'article R. 1111-8-6 du CSP. L'objet de ce téléservice sera de permettre la recherche et la vérification de l'identifiant national de santé pour le référencement des données de santé, uniquement dans le cadre de la prise en charge sanitaire et le suivi médico-social, conformément à l'article L. 1111-8-1.

Il appartiendra aux éditeurs de logiciels de prendre connaissance et d'appliquer, pour ce qui les concerne, les règles de sécurité de mise en œuvre de l'obligation d'utilisation de l'identifiant national de santé recensées dans le référentiel cité à l'article R. 1111-8-7 du code de la santé publique et disponible sur le site de l'ASIP Santé.

C'est dans ce cadre que, dans l'attente de la mise en production de ce service, l'Assurance Maladie propose dès à présent aux éditeurs souhaitant anticiper leur développement, de réaliser certains tests d'accrochages en amont de ceux relatifs à l'obtention de l'autorisation de ce télé service.

Article 1 : Objet des présentes

Les présentes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles est ouvert un espace de tests d'apprentissage pour les accrochages au télé service « INSi ».

Article 2 : Identification du logiciel testé

Nom du logiciel :
Catégorie PS :	

Article 3 : Pièces contractuelles

Les documents contractuels sont dans l'ordre de préférence hiérarchique indiqué ci-dessous :

- o I) La présente convention d'ouverture d'un espace d'apprentissage
- o II) Les documents de référence :
 - 1) les spécifications éditeurs « INSi » (SFG et guide d'intégration) disponibles sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale (<https://industriels.sesam-vitale.fr>)
 - 2) le cadre d'interopérabilité disponible sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale (<https://industriels.sesam-vitale.fr>)

Les documents de référence évoluent avec l'offre de service de la CNAM et les éditeurs doivent utiliser la dernière version en vigueur.

Dans le cas où il y aurait un conflit d'interprétation entre les clauses de deux documents contractuels, c'est la clause du document hiérarchiquement le plus important qui prévaut.

Article 4 : Pre-requis techniques

Pour pouvoir engager une procédure de tests « INSi » d'un logiciel, l'Editeur doit au préalable disposer :

Pour l'accès à la carte Vitale :

- soit d'un logiciel agréé SESAM-Vitale,
- soit d'une solution intégrée homologuée SESAM-Vitale,
- soit d'un logiciel référencé comme intégrant le composant API de Lecture Vitale,
- soit d'un dispositif « Terminal Lecteur » homologué,
- soit d'un dispositif « Référentiel accès cartes » homologué.

Pour l'accès à la carte CPS :

De composants d'accès à la carte CPS et notamment la version des bibliothèques cryptographiques (CRYPTOLIB CPS) correspondant à la version minimale mentionnée dans le tableau de référence disponible sur le portail industriels du GIE SESAM-Vitale

(<https://industriels.sesam-vitale.fr>) « Versions minimales du couple GALSS et Cryptolib CPS ».

NB : Le pré-requis d'accès à la lecture de la Carte Vitale est nécessaire uniquement si le LPS devant être autorisé intègre la fonctionnalité de recherche à partir d'une carte Vitale.

Article 5 : Prêt de matériel

Le CNDA met à disposition des éditeurs un jeu de cartes CPS établissements de santé et Vitale de tests (ci-après dénommé « Cartes-tests ») adapté au contenu des données présentes sur l'espace de tests. Pour pouvoir en bénéficier, l'éditeur doit, au préalable, avoir fourni un chèque de garantie de 150 euros à l'ordre de M. l'Agent Comptable de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme

Article 6 : Espace de tests

- L'éditeur est seul responsable de l'utilisation de l'espace par et pour lui-même. Il doit en user de façon raisonnable et s'y engage par les présentes,
- Le CNDA ne vérifie pas la bonne adéquation des tests aux documents de référence, il se borne à permettre un accès à l'espace d'apprentissage. Sa responsabilité ne peut être engagée du fait de l'utilisation frauduleuse ou non contractuelle de l'espace d'apprentissage.

Chaque éditeur qui signe les présentes est informé qu'il recevra un numéro d'autorisation lui permettant d'accéder à cet espace d'apprentissage. L'activation de ce numéro ne lui permet pas de réaliser la procédure d'autorisation d'accès au télé service. Ce numéro ne lui donne accès qu'à cet espace d'apprentissage.

S'il l'utilisait en contravention de ce qui est écrit au-dessus, le numéro serait désactivé.

Si dans sa communication l'éditeur mentionnait la délivrance d'une autorisation alors qu'elle ne peut être obtenue par la signature des présentes, l'éditeur serait redevable de 400 euros de pénalité par infraction constatée.

Fait en deux exemplaires, à Castelnau-le-Lez, le

Pour le CNDA,

Pour l'Editeur,

Cachet de la société :



ANNEXE 1

Fiche d'Identification pour les logiciels intégrant le service « INSi »

Renseignements Techniques

Sauf mention explicite, toutes les rubriques doivent être obligatoirement complétées pour être recevables par le CNDA

LOGICIEL

Logiciel Intégrant INSi Editeur Dénomination Numéro Version après intégration du service Logiciel pouvant également être intégré par un autre					
	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	
Système d'exploitation* <i>* Indiquer un seul système par fiche d'identification logiciel</i>	Windows	<input type="checkbox"/>	Linux	<input type="checkbox"/>	
	Mac OSX	<input type="checkbox"/>	Autre (préciser) :.....	<input type="checkbox"/>	
Logiciel portant les pré-requis (article 4)* Editeur Dénomination Numéro Version <i>* A renseigner uniquement si différent du logiciel intégrant INSi</i>					
Intégration et utilisation d'un composant déjà autorisé pour ce service ?	OUI, préciser – Nom composant intégré : Version composant intégré :		<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Utilisation IHM apparente	<input type="checkbox"/>	Utilisation IHM masquée (ou semi masquée)	<input type="checkbox"/>	

NB : Joindre également la licence d'utilisation du logiciel intégré utilisé (le cas échéant), si l'éditeur n'en est pas le propriétaire

Partie réservée au CNDA

NF	HE	NM	II	IM	HI

Renseignements Administratifs

A compléter uniquement en l'absence de NIE

Sauf mention explicite, toutes les rubriques doivent être obligatoirement complétées pour être recevables par le CNDA

Renseignements 'Échanges Administratifs'

Nom de la Société :

Adresse administrative :

Code postal :

Commune :

Pays :

Numéro de téléphone :

Numéro de Fax :

Adresse e-mail :

N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (ou n° SIRET) :

Lieu de l'immatriculation :

Numéro d'immatriculation :

Renseignements 'Siège social'

A compléter uniquement si données différentes des données administratives

Adresse du siège social:

Code postal :

Commune :

Pays :

Numéro de téléphone :

Numéro de Fax :

Adresse e-mail :

Affichage WEB

A compléter uniquement si données différentes des données administratives

Adresse administrative :

Code postal :

Commune :

Pays :

Numéro de téléphone :

Numéro de Fax :

Adresse e-mail :

Identification des correspondants CNDA

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Adresse e-mail

Je, soussigné, (Nom, Prénom)

agissant en tant que

au sein de la Société

certifie l'exactitude des informations contenues sur cette fiche d'identification

Date :

Signature

Cachet Editeur

ANNEXE 2

MODALITES ADMINISTRATIVES

1. CONVENTION

Après téléchargement, afin de remplir toutes les conditions d'acceptation de cette convention, vous devez **impérativement** :

- adresser au CNDA **deux exemplaires** originaux
 - parapher chaque page.
 - compléter chaque exemplaire aux pages 1 et 2 ;
 - compléter (**indiquer nom et titre du signataire**), signer et apposer le cachet de la société en page 3.

2. ANNEXES

- compléter la fiche de renseignements administratifs et techniques (Annexe 1) ;
- compléter (indiquer nom et titre du signataire), signer et apposer le cachet de la société en page 5.

3. PIECE JUSTIFICATIVE

Joindre un document officiel attestant de l'existence juridique de votre entreprise (extrait KBIS,...).

4. CHEQUE DE CAUTION

Etablir un chèque de caution d'un montant de 150 € TTC libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de la CPAM du Puy-de-Dôme.

Ce chèque de garantie couvre l'ensemble des prêts de matériels relatifs à la réalisation des tests liés aux téléservices Assurance Maladie et de ce fait n'est exigible qu'une seule fois.

Dès l'encaissement de ce chèque et réception des documents sus désignés, le CNDA adressera à l'éditeur les matériels indispensables au développement du (des) logiciel(s).

GUIDE DE VERIFICATION

des points essentiels avant soumission de la convention au CNDA

<input type="checkbox"/>	<p>Envoi de la convention en deux exemplaires originaux (pas de photocopie)</p> <p><i>NB : la version du document doit être la dernière en ligne sur le site www.cnda.ameli.fr</i></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Renseigner la page 1, accompagné du NIE si connu</p> <p><i>NB : Ne pas omettre de renseigner le nom logiciel testé (Article 2)</i></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Paraphe des deux exemplaires de la convention</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cachet de l'Editeur et signature</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Joindre l'Annexe 1 dûment complétée – <i>Renseignements Techniques</i> --</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Joindre l'Annexe 1 dûment complétée – <i>Renseignements Administratifs</i> --</p> <p><i>(uniquement pour les Editeurs non encore référencés au CNDA par un identifiant NIE)</i></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Justificatif attestant de l'existence juridique de l'entreprise (<i>Justificatif n° SIREN/SIRET : Kbis, ...</i>)</p> <p><i>(uniquement pour les Editeurs non encore référencés au CNDA par un identifiant NIE)</i></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Joindre un chèque de garantie de 150 euros TTC à l'ordre de M. l'Agent Comptable de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy-de-Dôme si le téléservice objet de cette convention nécessite un prêt de matériel (voir conditions particulières du téléservice)</p> <p><i>NB : Cette caution couvre l'ensemble des prêts de matériels relatifs à la réalisation des tests liés aux téléservices Assurance Maladie et de ce fait n'est exigible qu'une seule fois pour l'ensemble des téléservices.</i></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Si la réalisation des tests d'intégration nécessite l'utilisation de cartes CPS, il vous appartient de veiller à la date de fin de validité de ces cartes et de vous rapprocher du CNDA pour leur renouvellement.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>S'assurer que le nom du logiciel ne fasse pas référence à une marque déposée à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI)</p>